



Calendrier Universitaire
Année Universitaire 2021-2022

Direction des Etudes et de la Scolarité

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

- Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L 612-9 relatif à la durée des stages,
- Vu les décrets du 27 novembre 2014, du 26 octobre 2015 et du 30 novembre 2017 relatifs à l'encadrement des périodes de formations en milieu professionnel et des stages,
- Vu les statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole,
- Vu l'avis du comité technique en date du 4 mai 2021,

Et en application du décret n° 2010-1426 du 18 novembre 2010 qui prévoit que l'année universitaire est désormais divisée en deux semestres et que la date de la rentrée universitaire varie du début du mois de septembre au début de l'année civile suivante selon les formations. Il appartient à chaque établissement public d'enseignement supérieur de fixer le début des cours et la fin de l'année universitaire, à l'instar des dates d'examen et des dates de vacances,

ARRETE

Article 1 – Bornes de l'année universitaire

L'année universitaire 2021-2022 est définie comme suit :

- **du 1er septembre 2021 au 31 octobre 2022** pour les formations prévoyant un stage concourant aux modalités du contrôle des connaissances et des compétences de la formation (stage indiqué comme « obligatoire » ou « optionnel » dans le règlement de la formation) ;
- **du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022** pour les autres formations.

Article 2 – Calendrier général

Le calendrier général des enseignements, des examens, des délibérations et des dates de vacances de l'année universitaire **2021-2022** est détaillé dans le document annexé au présent arrêté.

Article 3 – Autres calendriers

Les calendriers des formations non présentées en annexe sont communiqués aux étudiants dans le mois qui suit la date de la rentrée universitaire.

Article 4 - Stages

La durée totale du ou des stages effectués par un même stagiaire dans un même organisme d'accueil, ne peut excéder six mois (924h) de présence effective et doit intervenir dans l'année universitaire telle que définie à l'article 1.

Article 5 – Prorogation d’inscription

Les étudiants qui ne renouvellent pas leur inscription en 2022-2023 et qui ont débuté un stage avant le 31 octobre 2022 peuvent voir leur inscription prorogée jusqu’à la fin de leur stage, si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la date de fin du stage n’excède pas la date du 31 décembre 2022,
- le stage est pris en compte dans la délivrance du diplôme.

Cette décision individuelle de prorogation au-delà du 31 octobre ne peut être prise que par le directeur de composante sur proposition de l’enseignant référent désigné dans la convention de stage.

Article 6 - Mise en œuvre de cette décision

Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le



Hugues KENFACK
Le Président de l’Université

PJ : Annexe
Calendrier général de l’année universitaire 2021/2022

ANNEXE : Calendrier général de l'année universitaire 2021/2022

Sem n°	Semaine débutant le ...	Droit		Adm Com		Info		TSE			TSM		Observations
		L&M		L&M		L&M		L		M	L&M		
		cours	TD	cours	TD	cours	TD	cours	TD		cours	TD	
35	30-août-21	Pré-Rentrée universitaire du mercredi 1er septembre au vendredi 3 septembre pour Droit, Administration et communication, Informatique & TSE									Semaine d'accueil pour TSM		Démarrage des TD de visite active
36	06-sept-21	1		1		1		1		1	1		Rentrée le 06/09
37	13-sept-21	2		2		2		2		2	2		
38	20-sept-21	3	1	3	1	3	1	3	1	3	3	1	
39	27-sept-21	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	2	
40	04-oct-21	5	3	5	3	5	3	5	3	5	5	3	
41	11-oct-21	6	4	6	4	6	4	6	4	6	6	4	
42	18-oct-21	7	5	7	5	7	5	7	5	Examens	7	5	
43	25-oct-21	8	6	8	6	8	6	8	6	7	8	6	
44	01-nov-21	9	7	Congés de Toussaint									Lundi 01/11 Férié
45	08-nov-21	10	8	9	7	9	7	9	7	8	9	7	Jeudi 11/11 Férié
46	15-nov-21	11	9	10	8	10	8	10	8	9	10	8	
47	22-nov-21	Révisions		11	9	11	9	9		10	11	9	
48	29-nov-21	Examens		10		12	10	10		11		10	
49	06-déc-21	Examens		Examens		13	11	Examens				Examens	
50	13-déc-21	Examens		Examens		Projets		Examens				Examens	
51	20-déc-21	Congés de Noël (du sam. 18/12 au dim. 2/01) - idem scolaire											
52	27-déc-21												
1	03-janv-22	1		1		1		1		1	1		
2	10-janv-22	2		2		2		2		2	2		
3	17-janv-22	3	1	3	1	3	1	3	1	3	3	1	
4	24-janv-22	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	2	
5	31-janv-22	5	3	5	3	5	3	5	3	5	5	3	
6	07-févr-22	6	4	6	4	6	4	6	4	6	6	4	
7	14-févr-22	7	5	7	5	7	5	7	5	7	7	5	
8	21-févr-22	Congés d'hiver											
9	28-févr-22	8	6	8	6	8	6	8	6	8	8	6	
10	07-mars-22	9	7	9	7	9	7	9	7	9	9	7	
11	14-mars-22	10	8	10	8	10	8	10	8	10	10	8	
12	21-mars-22	11	9	11	9	11	9		9	11	11	9	
13	28-mars-22	Révisions		12	10	12	10		10	Examens		10	
14	04-avr-22	Examens		Révisions		13	11	Révisions			Examens		
15	11-avr-22	Examens		Examens		Projets		Examens				Examens	
16	18-avr-22	Examens		Examens		Projets		Examens				Examens	Lundi 18/04 Férié
17	25-avr-22	Congés de printemps du lun. 25/04 au dim. 08/05 - idem scolaire											
18	02-mai-22												
19	09-mai-22												
20	16-mai-22												
21	23-mai-22	Corrections - Délibérations - Résultats											Jeudi 26/05 Férié
22	30-mai-22												
23	06-juin-22												Lundi 06/06 Férié
24	13-juin-22												
25	20-juin-22												
26	27-juin-22												
27	04-juil-22												
28	11-juil-22	Corrections - Délibérations - Résultats											Jeudi 14/07 Férié
29	18-juil-22												
30	25-juil-22												
31	01-août-22	Congés d'été											

SEMESTRE 1

SEMESTRE 2